

2025-2028

PRIORITÉS FRR

Volet 2 & 3



La MRC de Nicolet-Yamaska et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont conclu une entente relative au Fonds Régions et Ruralités Volet 2 et 3 pour 2025-2028. Conformément à cette entente, la MRC présente ses priorités qui constituent un levier financier important permettant d'agir concrètement sur les enjeux déterminants pour la vitalité du territoire.

1) La réalisation des mandats au regard du schéma d'aménagement du territoire et son développement ainsi que du plan de transition écologique

- Offrir un soutien par l'expertise professionnelle (aménagement, urbanisme, géomatique) pour assurer le respect du schéma d'aménagement dans un contexte de révision;
- Déployer le plan de transition écologique, incluant :
 - Accompagnement en continu auprès des municipalités pour le maintien des orientations développées dans le cadre du projet Signature (ancien volet 3, soit « Un territoire en transition »);
 - Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels;
 - Élaborer et déployer le plan climat, comprenant :
 - Plan d'adaptation des infrastructures municipales aux changements climatiques;
 - Mise à jour de l'inventaire des GES;
 - Accompagnement des municipalités dans la mise en œuvre;
 - L'élaboration du plan d'action de réduction des GES;
- Mise en œuvre du plan de mobilité durable;
- Poursuivre l'élaboration et l'inventaire du patrimoine bâti.

2) Le développement de projets soutenant une agriculture durable

- Poursuivre le projet de protection des bandes riveraines;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA), incluant la mise en place et le soutien de l'incubateur de mise en marché, nommé « Les Émergents », qui répond aux enjeux de mise en marché des petits producteurs.

3) Le développement économique dans une optique de « Prospérer collectivement »

- Mise en œuvre du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR);
 - Assurer les services-conseils aux entreprises : accompagnement du démarrage à l'expansion, en passant par la consolidation, le soutien à l'innovation, l'identification des opportunités d'affaires (veille), en matière de développement durable, et notamment, dans le contexte de la filière batterie;
 - Développer des projets structurants dont le déploiement de l'**« Escouade Ninja »** pour l'accompagnement ciblé;
 - Contribuer aux interventions de propulsion avec Espaces PME Innovation (ERAC);
 - Accompagner selon leurs spécificités les entreprises collectives via une entente avec le Pôle d'économie sociale;
 - Collaborer avec le Carrefour jeunesse emploi pour la tenue d'activités d'attractivité et le recrutement de jeunes via une entente;
 - Collaborer avec la Chambre de commerce pour l'organisation d'évènements mettant en avant-plan nos entreprises via une entente.
-

4) La mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment pour nos communautés dévitalisées, et optimiser l'attractivité du territoire

- Poursuivre le soutien au développement de projets structurants locaux ;
 - Accompagner les municipalités dévitalisées afin de cibler et d'assurer le développement de projets structurants ;
 - Soutenir le développement et le maintien des services de proximité accessibles et de qualité ;
 - Assurer le déploiement du plan d'action culturel, du plan d'action touristique et des plans d'action des municipalités amies des aînés.es (MADA) ;
 - Concerter les municipalités également pour soutenir le loisir, la vie communautaire, dont les camps de jour, l'accueil, l'intégration et l'établissement durable des personnes issues de l'immigration et des minorités ethnoculturelles, la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (ex. : entente avec le mouvement communautaire – CDC, programme de l'Alliance) ;
 - Mettre en œuvre et développer les services de transport collectifs et adaptés BILLI ;
 - Promouvoir nos communautés, contribuant au sentiment d'appartenance (ex. : entente avec Télé-Cœur ; entente avec VIA, la radio communautaire).
-

5) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement régional avec la Table des MRC, les autres MRC et divers ministères ou organismes régionaux

- Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative du Centre-du-Québec 2025-2027 ;
 - Convention Notoriété de la région – Phase 2 ;
 - Entente sectorielle de développement en environnement et changements climatiques dans la région administrative du Centre-du-Québec 2025-2027 ;
 - Entente sectorielle de développement bioalimentaire 2024-2027, incluant Goûtez-y et l'Arterre ;
 - Entente sectorielle de développement économique dans la région administrative du Centre-du-Québec 2025-2027 ;
 - Entente pour l'Espace régional d'accélération de la croissance (ERAC) ;
 - Entente sectorielle de développement pour l'optimisation de la capacité d'accueil 2023-2027 ;
 - Entente sectorielle de développement social ;
 - Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région du Centre-du-Québec 2025-2029 ;
 - Partenaire de l'Alliance pour la solidarité, issu du plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
-